

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle Ressources / Finances

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Martin-Lestra

Le 7 février 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 1^{er} février 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la salle de l'Equi'Forum (Hippodrome de Feurs, Bd de l'Hippodrome).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Christian BLANCHARD, Mme Maryvonne MOUNIER, M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, M. Jean-Marc GALLEY, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Jérôme BRUEL, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Christophe LALLEMAND, Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT, M. Bertrand VALLA, Mme Véronique CHAVEROT.

Pouvoirs : M. Georges SUZAN donne pouvoir à M. Bruno COASSY ; M. Christian VILAIN donne pouvoir à M. Georges REBOUX ; M. Laurent MIOCHE donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, M. Gérard DUBOIS donne pouvoir à M. Michel BONNAND.

Absents remplacés : M. Patrick MATHIEU remplacé par M. Jérémie TROTTEY ; M. Gilbert GRATALOUP remplacé par M. Patrick THIVILLIER, M. Jean-Luc LAVAL remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

Absent excusé : M. Jean-François RASCLE.

Absent : M. Laurent THOMAS

Secrétaire de séance : M. Henri BONADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240210702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 62
Nombre de membres supplées : 3
Nombre de pouvoirs : 4
Membres absents non représentés : 2
Nombre de votants : 69
Nombres de vote
POUR : 69
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16-V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023.009.25.01 en date du 25 janvier 2023 portant création d'un fonds de concours exceptionnel à destination des communes membres de la Communauté de Communes de Forez-Est pour la période 2023-2024,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par délibération n°2023.002.04.01 du bureau communautaire du 4 janvier 2023,

Vu la délibération n°2019.002.30.01 du conseil communautaire du 30 janvier 2019 approuvant le projet de territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est pour les années 2018 à 2026.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La commune de Saint-Martin-Lestra prévoit la réalisation prochaine de travaux de création d'un parking avec ombrière photovoltaïque.

Ce projet, quoique relevant des compétences de la commune, s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de territoire de la communauté de communes de Forez-Est :

Objectif 4.3 – « Inciter à la performance énergétique dans tous les projets de constructions publiques et rénovation de l'habitat »

La commune de Saint-Martin-Lestra a donc sollicité l'appui de la Communauté de Communes de Forez-Est par le versement du fonds de concours exceptionnel mis en place pour les exercices 2023 et 2024.

CONTENU

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking couvert permettant le stationnement, dans le centre-bourg, d'une douzaine de véhicules. Le parking sera équipé de panneaux photovoltaïques, et un site de compostage sera également créé à proximité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240210702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

